

## **Fonds Social Communautaire/TFM**

### **Le 8 août 2014**

Tenke Fungurume Mining (TFM), une filiale de Freeport-McMoRan, est l'un des plus grands investissements privés dans l'histoire de la RDC. Ce projet a créé des milliers d'emplois ; il appuie le développement communautaire et crée des opportunités économiques dans toute la région et le pays. En réponse à l'article de l'ACIDH intitulé « Suivi des obligations légales des industries extractives. Cas du Fonds social communautaire de Tenke Fungurume Mining (TFM) », paru en juin 2014, TFM voudrait fournir des informations supplémentaires et des éclaircissements sur les questions qui ont été abordées. TFM salue et prend en considération les recommandations de l'ACIDH. Un certain nombre de questions soulevées dans ledit rapport ont trait aux domaines auxquels TFM compte apporter des améliorations au fur et à mesure que le Fonds continue de se développer en une organisation plus mature et dotée d'un mécanisme efficace pour un développement communautaire participatif. Au cours de ces dernières années, TFM et ACIDH ont entretenu un climat de dialogue positif par des visites de sites et des rencontres.

Le Fonds social communautaire est un nouveau concept pour la communauté locale et celui-ci n'existe que depuis quelques années. La planification à long terme et la mise en œuvre des projets prennent du temps en raison de la mise en place progressive de la structure administrative du Fonds ainsi que la compréhension dont les parties prenantes locales doivent faire montre et la capacité de la communauté à pouvoir mettre en œuvre des programmes. Les activités courantes de renforcement des capacités de l'équipe dirigeante et de la communauté se poursuivent. Sur base des connaissances apprises des autres fonds communautaires semblables opérant dans d'autres parties du monde, Freeport-McMoRan est conscient qu'il importe d'établir une structure solide et des mesures de contrôle administratif avant que les fonds ne soient investis au mieux, et ce processus prend du temps.

TFM est disposé à établir des relations constructives et transparentes avec les parties prenantes au sein des communautés, des associations de la société civile et des ONG tant locales qu'internationales. La participation active permet de débattre et de recevoir des commentaires sur les programmes de développement communautaire de TFM. TFM dispose également d'un système de gestion des plaintes exprimées par la communauté en vertu duquel tout membre de la communauté est habilité à rapporter des griefs spécifiques à la l'entreprise pour examen et résolution.

### **Contexte**

En 2010, TFM a créé le Fonds pour accompagner les projets de développement communautaire durable dans les domaines des infrastructures, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture au profit des communautés affectées par le projet. TFM alloue annuellement 0,3 % des revenus nets des ventes au Fonds social communautaire de TFM, obligation contractuelle en vertu de l'article 21 de la Convention minière amendée et reformulée de TFM. Depuis le lancement de la production en 2009 jusqu'au 30 juin 2014, les contributions de TFM au Fonds ont atteint un total de 17,7 millions USD. TFM déclare publiquement ses contributions au Fonds via un communiqué de presse trimestriel (disponible en ligne sur <http://www.fcx.com/operations/AfricaTenke.htm>) diffusé en RDC et, annuellement, dans le rapport de durabilité de Freeport-McMoRan (disponible en ligne sur [http://www.fcx.com/sd/community/econ\\_DRC.htm](http://www.fcx.com/sd/community/econ_DRC.htm)).

Le Fonds est une entité congolaise indépendante sans but lucratif (ASBL ou *association sans but lucratif*), régi par les lois de la République Démocratique du Congo. Le Conseil d'administration est chargé d'adopter les politiques et procédures qui donnent une orientation aux opérations du Fonds et aussi d'approuver le financement des projets. Le Secrétariat gère les opérations courantes du Fonds, y compris les consultations communautaires, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets. Les investissements communautaires réalisés par le Fonds sont entrepris à travers la consultation et

l'engagement des parties prenantes via le Forum des parties prenantes. Le Forum comprend des membres clés de la communauté qui expriment leurs besoins et priorités de développement de la communauté. Alors que le Fonds est en lui-même une obligation contractuelle, TFM a mis au point de bonne foi sa structure participative, consultative pour permettre à la communauté de jouer un rôle plus actif dans son développement. Les organes du Fonds, à savoir le Forum des parties prenantes, le Secrétariat et le Conseil d'administration sont soumis à un code de conduite.

En vue d'avoir une meilleure perception des besoins de la communauté, le Fonds a lancé un appel d'offres au mois de juin 2011. Des individus au niveau local, des groupes au niveau des communautés et des organisations sont invités à soumettre des idées de projets au Secrétariat du Fonds. Près de 160 soumissions relatives aux besoins et priorités de la communauté dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des infrastructures ont été reçus. Le Secrétariat a utilisé cette information pour développer une stratégie d'appui au développement communautaire et plus de 40 projets ont été développés et approuvés par le Conseil d'administration depuis le premier appel d'offres en 2011. Près de la moitié de ces projets sont maintenant terminés et ont été officiellement soumis à la communauté. Cette expérience a fourni au Secrétariat du Fonds des pistes pour la conception d'un appel d'offre effectif, la sélection des projets et le processus de conception de projets. Le Secrétariat utilise actuellement ces leçons apprises pour mener une planification stratégique sur les investissements communautaires futurs et pour définir un processus clair et transparent d'examen des projets conçus par la communauté et élaborés avec celle-ci.

### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration compte deux représentants des communautés de Tenke et de Fungurume, un représentant du gouvernement provincial du Katanga et quatre représentants de TFM. En accord avec les lois du Fonds, les membres du Conseil sont réélus tous les trois ans et il n'y a pas de limitation du nombre de mandats d'un administrateur du Conseil. Le représentant du gouvernement provincial est nommé par le gouverneur du Katanga, alors que les deux représentants de communautés sont nommés par le Forum des parties prenantes. Les membres du Forum désignent des candidats et deux représentants sont élus à la majorité des voix pour les représenter au Conseil. L'intégration d'un représentant du gouvernement provincial au Conseil est la preuve que le rôle que le Fonds joue dans le développement de la région est considérable et aide à se rassurer que les investissements du Fonds au niveau communautaire rejoignent les plans de développement au niveau provincial et national, et que les projets sont en accord avec les exigences et réglementations du gouvernement. Les deux représentants de la communauté se rassurent que les décisions du Conseil d'administration incorporent les feedbacks reçus de leurs collègues membres du Forum des parties prenantes et que la communauté a une voix au sommet de la structure de gouvernance du Fonds. En dernier lieu, les quatre représentants aident à s'assurer que le Fonds développe des mécanismes de contrôle adéquats et obéit aux politiques et procédures qu'il a mis en place, en particulier pendant ses premières années alors qu'il établissait sa structure administrative. Les autorités locales et traditionnelles sont impliquées pendant les étapes de consultation, de conception et d'exécution de projets.

### **Approbation des projets**

Les demandes de la communauté reçues par le Fonds sont premièrement passées en revue et analysées par le Secrétariat. Cette étape exige une recherche considérable dans le domaine avec l'aide des parties prenantes telles que les membres des communautés ainsi que les agences gouvernementales indiquées. Le Secrétariat définit le domaine du projet et son budget, et le projet est par la suite présenté au Forum des parties prenantes pour consultation. Si un projet ne gagne pas l'appui du Forum des parties prenantes, il n'évolue pas pour atteindre le Conseil d'administration. Les projets appuyés par le Forum sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation. Avant

l'approbation, le Conseil d'administration a la liberté de délibérer et d'engager un dialogue avec les Secrétariat sur ces projets. Bien qu'officiellement les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en pratique, toutes les décisions prises jusqu'alors l'ont été à l'issue d'un consensus plutôt qu'à la majorité des voix. Les Administrateurs non-TFM siégeant au Conseil ont une compréhension claire de leurs rôles et ont joué un rôle important dans la révision des projets soumis au Conseil pour approbation. Ils donnent sans cesse un feedback pertinent qui a contribué à ajuster les contours des projets afin de leur permettre de refléter les préoccupations de la communauté et du gouvernement.

### **Forum des parties prenantes**

Le Forum des parties prenantes est une plateforme pour un dialogue permanent, réciproque et ouvert et une consultation entre le Secrétariat du Fonds et la communauté dans le but d'aligner les investissements sur les besoins et priorités de la communauté. Le Forum est un niveau supplémentaire de contrôle avant la soumission des projets au Conseil d'administration pour se rassurer que tous les projets approuvés rencontrent l'assentiment de la communauté. Il est aussi un mécanisme d'appui à la transparence de la gestion des fonds.

Le Fonds recherche l'apport de la communauté via les réunions régulières du Forum. Ces réunions sont convoquées deux à quatre fois l'an, selon le besoin. Le Forum compte 40 leaders communautaires des comités de développement communautaires locaux, des chambres de commerce locales, des groupes religieux ainsi que des organisations de la société civile qui participent avec le statut de bénévoles sans contrepartie monétaire. Le Forum offre aux parties prenantes et communautés locales l'opportunité d'évoquer des questions, des préoccupations, des priorités et des suggestions portant sur le développement durable de leurs communautés pendant toute la durée de la vie de la mine. Les membres du Forum remplissent un mandat de deux ans, ouvrant ainsi la brèche à des changements fréquents donnant la chance à beaucoup de membres de la communauté de participer au Forum.

La composition du Forum se présente comme suit :

- Sept membres des communautés religieuses, dont quatre de Fungurume et trois de Tenke ;
- Quatre membres de la Chambre de commerce (FEC) et du réseau d'appui aux petites et moyennes entreprises (COPEMECO), dont deux de Fungurume et deux de Tenke ;
- Cinq membres des groupes de la société civile locale, dont trois de Fungurume et deux de Tenke ;
- Deux représentants du comité de développement et santé de l'aire de santé (CODESA) de chacune des 12 aires de santé de la concession, pour un total de 24 membres.

En tant que tel, le Forum représente différents groupes de parties prenantes des communautés et offre un large spectre d'expertises indispensables à une planification de la collaboration avec les communautés et aux partages des points de vue sur les investissements effectifs pour le développement communautaire. Les membres du Forum se réunissent aussi en quatre groupes de travail, autour des sujets relatifs à l'éducation, l'agriculture, la santé et les infrastructures. Ces groupes de travail constituent une plateforme pour le Secrétariat, lui permettant d'avoir des consultations plus orientées avec les parties prenantes sur des projets spécifiques dans un secteur donné d'intervention.

*Sélection des représentants des parties prenantes*

Les membres du Forum issus des communautés religieuses, de la FEC, de la COPEMECO ainsi que des groupes de la société civile sont nommés par les membres de leurs communautés respectives, généralement par voie de majorité de voix. Le Secrétariat du Fonds a facilité ces réunions dans chaque communauté et agit en observateur durant le processus d'élection.

À la création du Forum, TFM était confronté au défi de trouver une approche pour sélectionner des représentants sur tout le périmètre de la concession, comptant plus de 100 villages et hameaux. Pour garantir la représentativité tant des communautés rurales qu'urbaines, tout en limitant au même moment la taille du Forum par souci d'efficacité, les CODESA (*comité de développement et santé*) étaient utilisés comme moyens pour la répartition des régions dans la concession. Les CODESA sont des comités établis par le gouvernement en appui à une collection de villages dans une zone spécifique. Les membres des CODESA comprennent des membres des communautés des villages de ces zones respectives, qui se sont portés volontaires pour servir de liaisons communautaires sur les questions de santé et de développement, établissant ainsi une représentativité communautaire couvrant un espace plus large que les chefs et l'élite locaux pouvaient réaliser. Au commencement, le médecin chef de zone de la Zone de santé de Fungurume a nommé deux membres de chacune de ces CODESA pour siéger comme membres au Forum ; cependant, cela est un processus qui peut être revu.

La nature semi-officielle du CODESA en fait une structure appropriée avec laquelle le Fonds pourrait coopérer dans la mesure où il existe, au niveau local, un grand nombre de structures communautaires informelles, et choisir de travailler avec l'une susciterait des critiques de la part des autres. Collaborer avec des CODESAs peut poser quelques défis ; cependant, c'est une façon efficace d'assurer une représentativité des populations rurales aussi bien qu'urbaines dans le périmètre de la concession.

Le mandat de deux ans des 40 premiers membres du Forum a expiré en 2013 : 12 d'entre eux ont été reconduits et 28 nouveaux membres ont rejoint l'équipe. Les membres du Forum peuvent proposer pour cooptation d'autres intervenants, et ce, à tout moment. Pour répondre aux exigences d'adhésion, les candidats doivent être approuvés à une majorité absolue de voix des membres en exercice (au moins 75 % des voix) et doivent avoir l'expertise dans un domaine pratique tel que l'éducation, la santé et l'agriculture et faire preuve de compétence dans leur représentation d'un groupe spécifique de parties prenantes. Le Forum de parties prenantes ne peut pas compter plus de 50 membres.

Le Secrétariat organise pour les membres du Forum un programme de renforcement des capacités axé sur les responsabilités du Forum, les objectifs du développement communautaire ainsi que l'appropriation des projets. Le Forum a collaboré avec une ONG locale pour développer des modules et animer une formation avec les représentants du Forum. En outre, le Secrétariat emploie des mobilisateurs communautaires pour aider les représentants du Forum à organiser des consultations populaires avec leurs communautés, dans le souci de permettre au Fonds d'être au courant des besoins de la communauté et pour s'assurer que les communautés sont tenus au fait de toutes les activités du Fonds. Cependant, le Fonds est conscient des difficultés et des contraintes liées au temps auxquelles font face les membres du Forum qui participent comme bénévoles.

### **Secrétariat**

Dans le cadre de son appui administratif pour la création du Fonds, TFM a engagé un coordonnateur et un directeur exécutif pour la gestion des opérations du Fonds. D'autres personnels ont, par la suite, été engagés pour répondre aux besoins du Secrétariat pendant que celui-ci devait, d'une part, s'occuper des requêtes exprimées par la communauté et, d'autre part, mettre à exécution les projets au sein de la communauté. Tous les personnels ont été recrutés au travers d'un processus ouvert, transparent et compétitif avec l'assistance du Département des ressources humaines. Aujourd'hui, le Secrétariat compte 10 membres.

## **Projets**

Depuis que le Fonds a approuvé les premiers projets en 2011, il a approuvé 10,9 millions USD pour des projets de développement communautaire allant de la construction des écoles et centres de santé, à la construction des caniveaux de drainage et au curage des cours d'eau à Fungurume, aussi bien qu'au forage des puits d'eau potable. Le Forum des parties prenantes du Fonds a aussi identifié l'agriculture comme un besoin prioritaire de la communauté. Quatre projets approuvés par le Fonds en 2013 sont relatifs à l'agriculture, y compris l'entretien des routes de desserte agricole et la préparation de 100 hectares de terre pour développer une agriculture à grande échelle dans le voisinage de la zone de développement intégré nouvellement établie.

### *Durabilité du projet*

Les projets exécutés par le Fonds ont reçu un accueil favorable de la communauté à travers des séances de consultation via le Forum des parties prenantes. Par exemple : toutes les écoles construites par le Fonds résultent d'une demande écrite formulée par la communauté. Ces demandes ont été étudiées par le Secrétariat du Fonds pour ensuite être soumis à l'examen du Forum des parties prenantes en vue des consultations avant d'être finalement soumis au Conseil d'administration pour approbation finale. Étant donné les considérations en vue de la durabilité, toutes les écoles ont été construites sur les sites où les structures de gestion (les gestionnaires d'écoles, les enseignants) étaient déjà en place. Sur plusieurs sites, l'Église catholique a été l'entité qui a géré les écoles en état de détérioration, qui avaient existé auparavant. Le Fonds a construit de nouvelles infrastructures et les a cédées à la structure de gérance existante. Au regard de la construction des centres de santé, le Fonds travaille en étroite collaboration avec la Zone de santé de Fungurume pour s'assurer d'une gestion adéquate de ces structures. En tant que tels, les frais sont fixés par la Zone de santé à la lumière du barème officiel du gouvernement. Par son mécanisme de sondage, le Secrétariat est arrivé à la conclusion que les structures de santé et d'éducation construites par le Fonds sont accessibles à la communauté, sont utilisées et dotées de personnel.

En outre, le Fonds travaille étroitement avec les communautés cibles pour s'assurer qu'elles s'approprient des projets. Par exemple : concernant les puits forés dans les zones rurales, les mobilisateurs communautaires du Fonds ont travaillé avec les villages concernés pour créer des comités de gestion d'eau et fixer les prix à la consommation, et les fonds récoltés des habitants de ces villages couvrent le coût d'entretien et de réparations éventuels. Cette manière pour la communauté de s'approprier des projets est la garantie à la durabilité de l'investissement dans les infrastructures d'intérêt communautaire. Tant que cela est possible, les contributions consenties par les communautés aux projets du Fonds sont aussi sollicitées. Il s'agit entre autres de la production des briques pour la construction, ou le recrutement d'une main-d'œuvre locale par les entrepreneurs en construction pour susciter un sentiment de propriété et de responsabilité par la participation de la communauté. Le Fonds privilégie les achats locaux et l'utilisation des entrepreneurs locaux et des organisations locales comme partenaires dans le souci de maximiser les retombées économiques, ce qui a eu comme résultat la création par le Fonds de 470 emplois directs temporaires, et ce, chaque mois en 2013.

## **Responsabilités financières**

Au 5 août 2014, le Fonds a réalisé un montant de 17,7 millions USD et alloué 10,9 millions USD aux projets dans le périmètre de la concession. Le Fonds social communautaire détient un compte bancaire aux États-Unis, lui permettant de minimiser les risques de sécurité et les frais des transactions. Aussi, il détient des comptes en dollars et en francs congolais qui lui servent de réserves pour financer ses opérations courantes. Ces comptes ne génèrent pas d'intérêts étant donné que le Fonds s'est rendu compte les comptes générateurs d'intérêts sont soumis à des charges administratives supplémentaires

qui pèseraient finalement sur les intérêts créditeurs. Les soldes de comptes sont déclarés à chaque réunion du Conseil d'administration et un audit financier externe est mené par PriceWaterhouseCoopers.

Alors qu'il est important de s'assurer que le Fonds contribue au développement local par ses nouveaux projets approuvés par le Conseil d'administration, TFM pense qu'il est tout aussi important de s'assurer que le financement est approuvé avec toute la diligence due et que les ressources sont allouées correctement pour stimuler le développement. Un Fonds responsable devrait trouver de l'équilibre entre allouer des ressources pour le développement aujourd'hui et se rassurer que des ressources sont disponibles pour les générations futures à la fermeture de la mine. En conséquence, garder des fonds non utilisés est une pratique fiscale saine pour une durabilité future.

### **Autres investissements sociaux de TFM**

TFM, en plus du Fonds social communautaire TFM, finance à titre volontaire un nombre de programmes d'investissement social pour atténuer les impacts identifiés sur la communauté et appuyer le développement durable à long terme. Une bonne coordination entre les programmes d'investissement social de TFM et le Fonds est indispensable pour jeter les bases d'une approche coordonnée de développement communautaire durable et l'engagement des parties prenantes. Pour plus d'information sur les programmes d'investissement social de TFM, veuillez consulter les rapports de développement durable de Freeport-McMoRan sur [www.fcx.com](http://www.fcx.com).